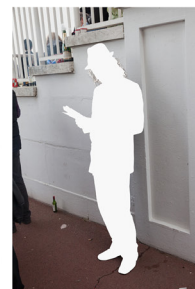


CARTE BLANCHE PMU 2013

APPEL À CANDIDATURE



CARTE BLANCHE PMU 2013



Campagne de fouille, Etude du mouvement du cheval, 2012
© Olivier Cablat - Lauréat de la Carte Blanche 2012

LE PMU ET LE BAL LANCENT UN APPEL À CANDIDATURE POUR L'ÉDITION 2013 DE LA « CARTE BLANCHE PMU »

Le PMU a souhaité s'associer dès 2009 à la création du BAL, lieu d'exposition dédié à l'image-document, installé dans ce qui fut le plus grand PMU de France jusqu'en 1992.

Le PMU, en partenariat avec LE BAL, propose chaque année à un photographe de porter un regard sur l'univers des jeux et des paris dans le cadre d'une carte blanche.

Cette carte blanche est confiée à un photographe choisi par un jury sur la base des critères définis ci-dessous.

Le photographe devra réaliser un projet inédit avec un regard décalé. Ce travail sera publié sous forme d'un ouvrage dans le cadre d'une collection dirigée par le PMU et le BAL, en partenariat avec les éditions Filigranes. Il sera également exposé au BAL au printemps 2014.

Trois Cartes blanches PMU ont déjà été réalisées : Malik Nejmi en 2010, avec la publication de *Turfisme*, Mohamed Bourouissa en 2011, avec la publication de *RIP* et Olivier Cablat en 2012, avec *Fouilles*.

CALENDRIER

Envoi des dossiers de présélection à : Jury Carte blanche PMU, à Fannie Escoulen, jusqu'au 19 août 2013, date limite d'expédition (cachet de la Poste faisant foi)

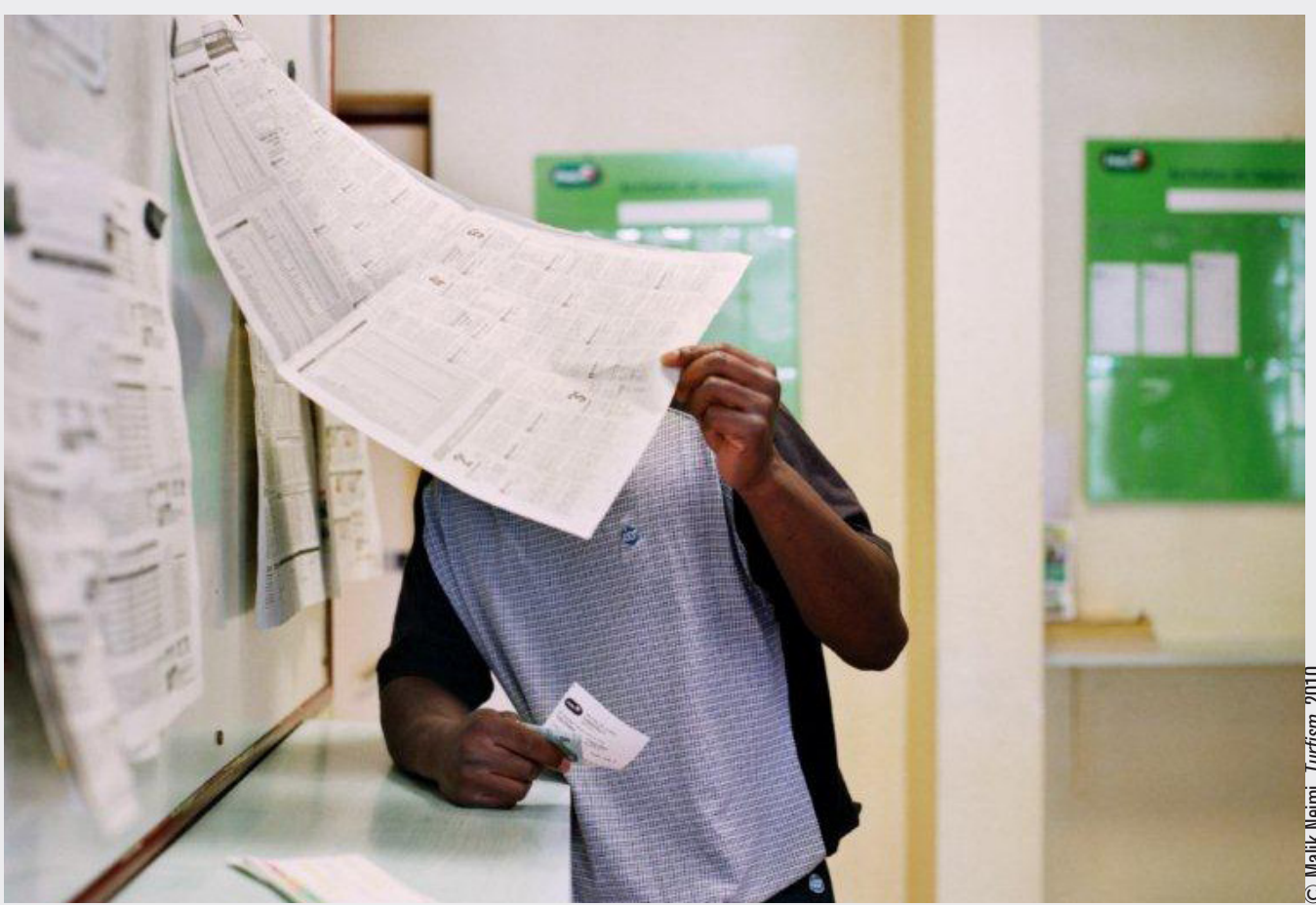
Appel à candidature téléchargeable sur : <http://www.pmu.fr/entreprise/actualites-carte-blanche-pmu.html> et sur le site du BAL

Présélection : 28 et 29 août 2013

Oral devant jury et choix : 5 septembre 2013

Carte blanche : octobre/décembre 2013

Exposition et édition du livre : printemps 2014



CRITÈRES DE SÉLECTION :

- L'appel à candidature est ouvert à tout photographe professionnel sans considération d'âge, ni de nationalité, résidant en France.
- Le candidat proposera un projet de création photographique original et singulier sur l'univers du jeu et des paris.
- Le PMU et LE BAL ne recherchent pas de vision générale mais un projet à l'écriture photographique résolument contemporaine, qu'elle soit d'inspiration documentaire ou plus fictionnelle.
- Les membres du personnel du PMU ne peuvent pas répondre à l'appel à candidature.

JURY :

Jacqueline d'Amécourt, Présidente du Comité d'honneur du IACCAC
(International Association of Corporate Collections of Contemporary Art)

Mohamed Bourouissa, photographe, lauréat Carte blanche PMU 2011

Stéphane Couturier, photographe

Diane Dufour, Directrice du BAL

Nicolas Ferrand, collectionneur, Fondateur du Quotidien de l'Art

Emmanuel Fessy, Directeur des études de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts décoratifs

Jean de Loisy, Président du Palais de Tokyo

Benoît Cornu, Directeur de la Communication du PMU

Philippe Germond, Président Directeur Général du PMU

Le jury choisira le photographe sur la qualité de son projet et l'originalité de sa proposition parmi un choix de dossiers préselectionnés par LE BAL et le PMU.

Le jury recevra les candidats préselectionnés le 5 septembre pour une discussion de 30 minutes autour de son projet et sa faisabilité dans les délais impartis.



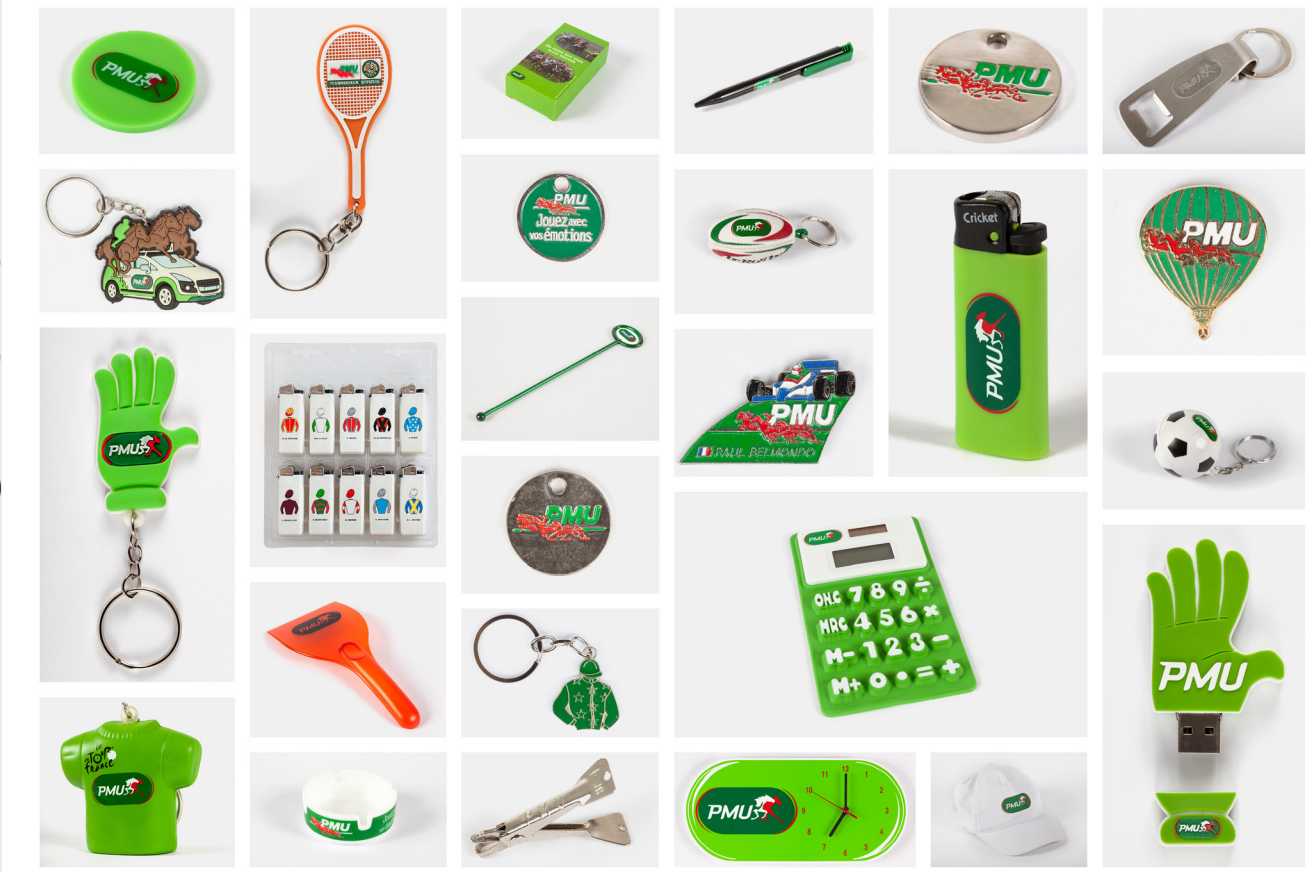
DOTATION :

Le photographe bénéficiera d'une dotation de 20 000 euros pour la réalisation de son travail (comprenant les honoraires, droits et frais techniques). Son travail fera l'objet d'un ouvrage publié aux Editions Filigranes à 2000 exemplaires et commercialisé, il sera exposé au BAL au printemps 2014.

ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS :

- Les photographes devront s'assurer de l'accord des personnes photographiées.
- La participation à la sélection de la Carte blanche PMU implique l'acceptation du présent règlement.
- Le photographe retenu acceptera de céder les droits de reproduction, d'exploitation et d'utilisation de 10 visuels dans le cadre de la communication du PMU et du BAL pour la promotion de la carte blanche.
- Il s'engagera lors de la diffusion des images produites dans ce cadre à faire figurer la mention « Carte blanche PMU en partenariat avec LE BAL ».
- Un ensemble d'images, représentatives de la carte blanche, sera sélectionné par le photographe et le PMU et cédé par le photographe au PMU pour sa collection.

CARTE BLANCHE PMU 2013



CANDIDATURES :

Elles sont reçues sous forme d'un dossier papier sur la base de :

Un cv mentionnant le parcours du photographe (expositions, éditions, récompenses...).

Une ou deux séries composées de 15 à 20 photographies, chacune tirée en format minimum 18x24 et maximum 30x40 cm, permettant au jury d'apprécier le travail du photographe, comportant impérativement au dos le nom de l'artiste et le nom de la série.

Un texte exposant l'intention du photographe sur le projet.

L'engagement, pour les candidats présélectionnés, d'assister à l'entretien avec le jury, le 5 septembre 2013, à l'issue duquel le lauréat sera choisi par le jury.

L'engagement d'être disponible à l'automne 2013 pour effectuer la Carte blanche PMU et participer à la préparation des éléments de publication et d'exposition (cf calendrier), ainsi qu'à l'inauguration de l'exposition au printemps 2014.

Une enveloppe affranchie au format des tirages pour le renvoi des dossiers.

Le formulaire de candidature ci-joint, dûment complété et signé.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A adresser à

Fannie Escoulen, LE BAL, impasse la Défense 75018 Paris
Jusqu'au 19 août 2013 inclus
date limite d'expédition (cachet de la Poste faisant foi)

Candidat

Nom

Prénom

Adresse

Telephone

Mail

Engagements

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter.

Si je suis choisi pour la Carte blanche, j'accepte de céder les droits de reproduction, d'exploitation et d'utilisation de 10 visuels dans le cadre de la communication du PMU et du BAL pour la promotion de la Carte blanche.

Je m'engage lors de la diffusion des images produites dans ce cadre à faire figurer la mention
« Carte blanche PMU en partenariat avec LE BAL »

J'ai lu et j'accepte le règlement de la Carte blanche

Fait à

Le

Signature précédée de « Lu et approuvé »

Les organisateurs de la Carte blanche ne peuvent être tenus pour responsables en cas de perte, vol ou détérioration des dossiers des candidats.

Tout acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.

Les dossiers incomplets ne seront pas regardés.